

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAPUIS, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes CHAMBON Annie, GUICHARD Cécile, MARTIN-GIROUD Nathalie, MOREL Sandrine, PIQ Patricia, VIANNET Josiane, et MM. CHAPUIS Pierre, DESVIDEAUX Bastien, LASCOMBE Michel, LOURDIN Bernard, TASSAN-DIN Bruno, et VIDAL Emmanuel

Procurations : Mme VOLPARO Emmanuelle (à Mme MOREL Sandrine), M. LÉVÊQUE Franck (à Mme MARTIN-GIROUD Nathalie), M. TESTUD Jean-Luc (à M. LOURDIN Bernard)

Secrétaire de séance : Mme GUICHARD Cécile

Le Maire constate dès lors que le quorum est atteint. En effet, sur les 15 membres en exercice, 12 sont physiquement présents, le quorum étant fixé à la moitié des membres en exercice, soit 8 membres.

Ordre du Jour :

1. *Désignation du(de la) secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026*
3. *Décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal*
4. Élections sénatoriales 2026 : désignation des délégués du conseil municipal **(2026/045)**
5. Budget annexe eau assainissement : créances irrécouvrables - demandes d'admission en non-valeur par le comptable public **(2026/046)**
6. Aire de sports et de loisirs La Condamine : Avenant n°1 au marché de travaux lot 1 Terrassements-aménagements et voirie **(2026/047)**
7. Renouvellement des réseaux humides et réfection des trottoirs avenue du Val d'Ardèche de la place du Champ de Mars au Pont de l'Apic : Avenant aux marchés de travaux **(2026/048)**
8. Immobilier : Vente de l'immeuble 14 rue de la Fontaine, parcelle AD 154, au prix de 70000 € **(2026/049)**
9. Subventions aux associations : Trail de la Chaussée des Géants et La Foulée Athogienne (Octobre Rose) **(2026/050)**
10. Questions orales
11. Informations diverses

1. DÉSIGNATION DU(DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Mme GUICHARD Cécile comme secrétaire de séance.

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	14
Contre																0
Abstention																0
Déport				X												1

Le Conseil adjoint à la secrétaire un auxiliaire en la personne de M. Thierry BRUN.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026, rédigé par la secrétaire de séance précédente.

Le Maire demande s'il y a une demande de scrutin particulier, scrutin public ou scrutin secret. Constatant qu'aucune demande de scrutin particulier n'est présentée, le vote a lieu à main levée.

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que, depuis la dernière réunion du conseil municipal, il a pris les décisions suivantes dans le cadre des délégations du conseil municipal :

Validation des devis :

- Travaux complémentaires à l'entretien du tamis STEP - Canonge & Biallez – Montant : 876,00 € HT (1 051,20 € TTC)
- Achat lave-linge pour laverie municipale - KOROL Equipement – Montant : 5 511,00 € HT (6 613,20 € TTC)
- Débroussaillage des parcours trail et chemins de randonnée – Accès Emploi Service – Montant : 5 145,00 € TTC + 1 890,00 € TTC
- Travaux dans appartement 2 place couverte – A.Buscema EURL – Montant : 9 003,02 € HT (10 803,62 € TTC)
- Travaux dans appartement C07 château – A.Buscema EURL – Montant : 1 584,90 € HT (1 901,88 € TTC)
- Clôture gendarmerie – EURL Pépinières Plancher – Montant : 5 600 € HT (6 720,00 € TTC)
- Système surveillance gendarmerie – G. Robert Electricité – Montant : 6654,00 € HT (7984,80 € TTC)
- Matériel via ferrata (mousquetons) – E-Bike Location – Montant : 573,25 € HT (687,90 € TTC)
- Plan incliné accès médiathèque – Acier Service – Montant : 627,80 € HT (753,36 € TTC)
- Nettoyeur haute pression service technique – SAS Auto Industrie Meric – Montant : 873,18 € HT (1 047,82 € TTC)
- Restauration registres état civil (décès 1895-1928) – Reliure du Limousin – Montant : 2952,00 € HT (3542,40 € TTC)
- Travaux sur pont de l'Apic et pontet l'Hubac – EURL VALETTE – Montant : 5 395,00 € HT (6 474,00 € TTC)
- Stores fenêtres de toit Maison Coutil – Atelier du Couzing – Montant : 396,20 € HT (475,44 € TTC)

- Poubelle pour site Pont du Diable – Comat & Valco – Montant : 616,36 € HT (739,63 € TTC)
- Poubelle pour site multisports – Manutan Collectivités – Montant : 325,75 € HT (390,90 € TTC)
- Honoraires affaire Commune c/ Kruplewicz – Cabinet Champauzac – Montant : 4 378,00 € TTC

4. D2026/045 : ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire, après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers, constaté que le quorum était atteint, nommé les membres du bureau électoral composé des deux membres les plus âgés (Mme VIANNET Josiane et M. LASCOMBE Michel) et des deux membres les plus jeunes (M. DESVIDEAUX Bastien et M. VIDAL Emmanuel), et procédé à l'appel à candidatures (scrutin de listes), a invité les conseillers à procéder à l'élection des 3 délégués et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

À l'issue du scrutin, la liste conduite par M. CHAPUIS Pierre est élue avec 13 voix (2 bulletins blancs).

- Sont élus délégués : M. CHAPUIS Pierre, Mme MOREL Sandrine, M. VIDAL Emmanuel
- Sont élus suppléants : Mme GUICHARD (née ESCOFFIER) Cécile, M. LASCOMBE Michel, Mme CHAMBON Annie

5. D2026/046 : BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la transmission par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubenas d'une liste de créances irrécouvrables à présenter en non-valeur, pour décision d'admission en non-valeur, sur le budget annexe Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire explique que la non-valeur correspond à un apurement comptable qui n'éteint pas la responsabilité du comptable. La décision prise par le Conseil Municipal n'éteint pas la dette du redevable ; le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur, détaillé ci-après, s'élève à 280.70 € HT (soit 296.06 € TTC).

AEP

Exercices	N° Pièces	Nature	Créances HT	Créances TTC
2024	R-1-2-3	EA3 – redevance pollution	0.42	0.42
2022	R-1-149-2	EA3 – redevance pollution	0.08	0.08
2022	R-1-602-3	EA3 – redevance pollution	0.02	0.02
2023	R-3-18-2	EA3 – redevance pollution	0.03	0.03
2022	R-2-287-1	EA1 - eau	0.30	0.30
2022	R-1-605-1	EA1 - eau	0.04	0.04

2023	R-2-301-1	EA1 - eau	0.20	0.20
2023	R-1-7-2	EA3 – redevance pollution	7.56	7.56
2022	R-1-7-2	EA3 – redevance pollution	13.72	13.72
2023	R-1-7-1	EA1 - eau	116.70	123.53
2022	R-1-7-1	EA1 - eau	141.50	150.03
	TOTAL		280.57	295.93

ASSAINISSEMENT

Exercices	N° Pièces	Nature	Créances HT	Créances TTC
2024	R-2-184.2	EA2 - assainissement	0.13	0.13
	TOTAL		0.13	0.13

Décision : Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Considérant l'état des produits présenté en non-valeurs dressé par le comptable public, Considérant que pour les créances irrécouvrables, le recouvrement de ces recettes n'a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes, prononce l'admission en non-valeur de la totalité de la liste des créances désignées dans l'état joint en annexe, pour un montant total de 280.70 €HT (soit 296.06 €TTC), étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- Constate que les crédits nécessaires sont ouverts aux articles 6541 « Créances admises en non-valeur ».
- Constate qu'une reprise de provisions constituées sera effectuée pour 58.97 € (294.84 x 20%).

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

6. D2026/047 : AIRE DE SPORTS ET DE LOISIRS QUARTIER LA CONDAMINE : LOT 1 TERRASSEMENTS, AMÉNAGEMENTS ET VOIRIE – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/003 du 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux pour l'aménagement de l'aire de sports et de loisirs quartier La Condamine, pour le lot 1 « Terrassement, aménagements et voirie » à la SARL Michel JAUFFRE, 380 route de Juvinas 07450 Saint Pierre de Colombier, pour un montant de 29 485.00 €HT.

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 à intervenir avec la SARL Michel JAUFFRE pour :

- L'augmentation des délais d'exécution. Cette opération étant concomitante avec la réalisation de la micro-crèche par la CDC Ardèche des Sources et Volcans, certains travaux ne pouvaient être réalisés tant que les travaux de la micro-crèche ne seraient pas terminés
- La réalisation de travaux supplémentaires comprenant la pose de barrières bois pour sécuriser l'espace pour un montant de 4 390.00 €HT, soit 5 268.00 €TTC

Après débat et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

7. D2026/048 : RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX HUMIDES ET RÉFECTION DES TROTTOIRS AVENUE DU VAL D'ARDÈCHE DE LA PLACE DU CHAMP DE MARS AU PONT DE L'APIC : AVENANT AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025/048 du 23 octobre 2025, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour le renouvellement des réseaux humides et réfection des trottoirs de l'avenue du Val d'Ardèche (RN102) de la place du Champ de Mars au Pont de l'Apic à :

- **Lot 1 « réseaux »** au groupement solidaire ENTREPRISE VALETTE TP 455 route de Jaujac 07380 PRADES (mandataire) et EUROVIA DALA Agence Drôme Ardèche 25 chemin de Saint Pierre 07200 AUBENAS (cotraitant) pour un montant de 474 886.00 €HT, soit 569 863.20 €TTC,
- **Lot 2 « aménagements et arrêt de bus »** au groupement solidaire EUROVIA DALA Agence Drôme Ardèche 25 chemin de Saint Pierre 07200 AUBENAS (mandataire) et ENTREPRISE VALETTE TP 455 route de Jaujac 07380 PRADES (cotraitant) pour un montant de 299 993.10 €HT, soit 359 991.72 €TTC.

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 au lot 1 à intervenir avec le groupement solidaire VALETTE TP (mandataire) et EUROVIA DALA (cotraitant), d'un montant de 25 216.55 €HT, soit 30 259.86 €TTC comprenant :

- Tranche ferme (tranchées plus larges, terrassement à la main lié au croisement de réseaux, pose de collecteurs pour les eaux pluviales, reprise d'un branchement AEP dans une impasse, épaisseur plus importante de grave-ciment demandée par la DIR sous la RN102...) pour un montant de 22 109.55 €HT ;
- Tranche Optionnelle 2 (fourniture et pose d'un collecteur pluvial supplémentaire, de grilles pluviales et tabouret de toit) pour un montant de 3 107.00 €HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 au lot 2 à intervenir avec le groupement solidaire EUROVIA DALA (mandataire) et VALETTE TP (cotraitant), d'un montant de 12 450.15 €HT, soit 14 940.18 €TTC comprenant :

- Tranche Optionnelle 2 (reprise complète de l'entrée du parking, réfection des enrobés pleine largeur entrée STEP, reprise des pavés au départ de la rue Pouget, prolongement de l'aménagement entrée place, protection béton fibre peu profonde, économies non réalisation grave-bitume et enrobés sous les places de stationnement...)

Après débat et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

8. D2026/049 : IMMOBILIER : VENTE DE L'IMMEUBLE 14 RUE DE LA FONTAINE, PARCELLE AD 154, AU PRIX DE 70 000 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a approuvé, par délibération du 3 juillet 2025, la mise en vente de la partie du bâtiment communal cadastré AD 154 qui abritait l'ancien cabinet dentaire, situé 14 rue de la Fontaine.

Il rappelle également qu'un mandat de vente non exclusif avait été donné, par délibération du 23 octobre 2025, à l'agence ORPI « Ad Hoc Immobilier » d'Aubenas.

Un acquéreur potentiel ayant été retenu par l'agence, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette vente et d'autoriser le maire à signer les actes et documents afférents.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1, L.2241-6 et L.2122-21 7 ;

Vu les délibérations n°2025/042 du 3 juillet 2025 et n°2025/050 du 23 octobre 2025 ;

Vu la proposition d'achat de Madame VERDURE Sylvie épouse CHIROUZE,

- Approuve la vente de l'immeuble vacant situé 14 rue de la Fontaine, sur la parcelle cadastrée section AD n°154, constitué de 3 pièces principales pour une surface privative d'environ 115 m², à Madame VERDURE Sylvie épouse CHIROUZE, demeurant 14 rue Borely 13120 GARDANNE.

- Fixe le prix de vente à **70 000 €**, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur ;

- Prend acte que les honoraires de l'agence à la charge de la Commune, d'un montant de 5000 € TTC, seront prélevés directement sur le prix de vente ;

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute pièce correspondant à cette transaction.

Après débat et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

9. D2026/050 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : TRAIL DE LA CHAUSSÉE DES GÉANTS ET LA FOULÉE ATHOGIENNE (OCTOBRE ROSE)

Afin de contribuer au financement des animations proposées en 2026 par :

- l'association « Trail de la Chaussée des Géants » qui organise la 13^{ème} édition du Trail de la Chaussée des géants le 6 juin
- l'association « La foulée Athogienne » qui, pour la 2^{ème} année, propose une manifestation pour Octobre Rose, le 10 octobre

Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- à l'association « Trail de la Chaussée des Géants » : **3 000 euros**
- à l'association « La foulée Athogienne » : **500 euros**

Ces dépenses seront imputées sur la ligne "diverses associations à ventiler" prévue au compte 65748 du Budget Primitif 2026.

Après débat et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Votant	Chambon	Chapuis	Desvideaux	Guichard	Lascombe	Lévêque	Lourdin	M-Giroud	Morel	Piq	Tassan	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15
Contre																0
Abstention																0
Déport																0

10. QUESTIONS ORALES

Le Maire constate qu'aucune question orale n'a été posée conformément à l'article 5 du règlement du Conseil municipal.

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Propositions de désignation des délégués du conseil municipal au sein des commissions de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans :
 - CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges) : *désignation à la prochaine séance*
 - Plan Intercommunal de Sauvegarde : Pierre CHAPUIS
 - Finances : Franck LÉVÊQUE
 - Urbanisme : Pierre CHAPUIS et Sandrine MOREL
 - Tourisme et thermalisme : Patricia PIQ
 - Développement économique, mobilités : Sandrine MOREL
 - Bâtiments communautaires et voirie : Bernard LOURDIN
 - Culture, lecture publique, patrimoine : Sandrine MOREL
 - Santé : Michel LASCOMBE
 - Action sociale et services aux personnes : Josiane VIANNET
 - Petite enfance, enfance et jeunesse : Emmanuelle VOLPARO
 - Prévention, collecte et gestion des déchets : Emmanuel VIDAL
 - Agriculture, alimentation et sylviculture : Cécile GUICHARD
 - Chemins de randonnée : Bernard LOURDIN
 - Déploiement des nouvelles technologies : Bruno TASSAN-DIN
 - Environnement, développement durable et énergie : Jean-Luc TESTUD
 - Communication : Bastien DESVIDEAUX
 - Sport et vie associative : Annie CHAMBON
- Rénovation/extension de l'école : les travaux avancent conformément au calendrier prévisionnel.
- Réfection réseaux et trottoirs avenue du Val d'Ardèche : la première tranche de travaux, entre le pont de l'Apic et la rue du Pouget, s'est terminée avec de l'avance sur les prévisions. L'opération reprendra à l'automne pour la partie allant jusqu'à la fontaine du Couderc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 le 05/06/2026.

Procès-verbal arrêté à Thueyts, le 9 juillet 2026

Le Maire,
Pierre CHAPUIS

La Secrétaire de Séance,
Cécile GUICHARD